

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00429

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - SOCIÉTÉ VISIOSHAPE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230042910

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - SOCIETE VISIOSHAPE

La société VISIOSHAPE crée, développe et intègre des solutions robotisées, équipées de vision 3D et d'intelligence artificielle permettant l'automatisation de sites industriels.

La société, créée en 2015 par Salim ABDOUS, est actuellement locataire de Saint-Etienne Métropole, au sein du Bâtiment des Hautes Technologies, dans le quartier créatif de Saint-Etienne.

Accompagnée par Saint-Etienne Métropole dans le cadre du Dispositif Intégré pour l'Innovation (D2IN), VISIOSHAPE a pu passer les étapes des preuves de concept, construire son offre technologique actuelle et devenir un acteur connu dans les applications robotisées. L'entreprise qui compte aujourd'hui quatre salariés (ainsi que deux apprentis) doit désormais consolider sa phase de croissance et développer son outil industriel avec la construction de son propre bâtiment et un plan de recrutement ambitieux.

Ainsi, VISIOSHAPE va construire un bâtiment dans le parc d'activités Pierre Loti à Saint-Etienne. Ces nouveaux locaux, d'une surface d'environ 1 200 m² et d'un montant estimé à 1,37 M €, permettront d'accueillir le siège social de l'entreprise et son site de production mais aussi d'incuber des start-ups liées à l'industrie 4.0. En parallèle, un plan de recrutement, visant à atteindre 40 salariés d'ici 2028, va être lancé.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, et conformément au règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013, au titre des aides de minimis, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et applicable jusqu'au 31 décembre 2023, Saint-Etienne Métropole souhaite accorder une aide à la société VISIOSHAPE pour lui permettre le développement de son activité au travers du projet précité.

Considérant le projet, l'ampleur de l'investissement immobilier et le nombre d'emplois créés, il est proposé que Saint-Etienne Métropole soutienne le projet de développement de la société VISIOSHAPE.

L'aide de Saint-Etienne Métropole prend la forme d'une subvention d'un montant maximum de 100 000 €. La convention ci-jointe a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Saint-Etienne Métropole apporte son soutien à la société VISIOSHAPE et notamment les contreparties attendues, à savoir :

- la réalisation d'un programme d'investissement immobilier d'un montant de 1 370 000 € HT ;
- la création de 20 emplois sur 40 en CDI et le maintien de l'activité et des emplois sur le site de Saint-Etienne pendant au moins 5 ans.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à l'entreprise VISIOSHAPE d'un montant de 100 000 € conditionnée à la réalisation de l'investissement immobilier, à la création de 20 emplois en CDI et à leur maintien sur 5 ans ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et VISIOSHAPE, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et VISIOSHAPE ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chapitre 204/AIDEC.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD